

Nombre de
membres en
exercice: 11

Séance du conseil municipal
lundi 22 janvier 2024 à 19 heures

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 22 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Sophie BOIN, maire.

Votants: 10

Sont présents: Sophie BOIN, Georges BENNET, Murielle BROUSSE, Jean-Pierre ADGIE, Philippe CONNE, Hervé DARAQUY, Marie-Thérèse LABARTHE, Alexandre LAMOUREUX, Sandrine BERTRAND

Représentés: Jean-Claude ROUDAIRE donne procuration à Georges BENNET,

Excusés:

Absents: Patrice NOUZIERES

Secrétaire de séance: Murielle BROUSSE

Convocation envoyée le 17/01/2024 - Agedi

Les membres du conseil municipal approuvent le procès verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 novembre 2023.

Ordre du jour :

- Projet réfection énergétique de la salle polyvalente,
- Délibération concernant l'achat d'un chauffage pour l'église,
- Intégration de la voirie concédée/Allée Jeanne de Balsac (non votée)
- demande de subvention exceptionnelle pour voyage scolaire - école de Souhol ST CERE
- Questions diverses.

1) Projet réfection énergétique de la salle polyvalente

Madame le Maire expose le projet suivant : REFECTION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE.

Elle présente le plan de financement projeté pour la réfection énergétique de la salle polyvalente.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

356 400.00 € ht (316 800.00 HT + 39 600.00 euros + honoraires du cabinet d'architecte - 12.5 % DU HT)

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible aux aides de l'Etat, du Département et de la communauté de communes CAUVALDOR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet - REFECTIION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - pour un montant de 356 400.00 € ht
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	HT
Travaux	316 800	Etat- DETR 35 %	124 740
Maîtrise d'œuvre	39 600	Etat - DETR bonification 10%	35 640
		EPCI -CAUVALDOR 13%	46 332
		Département 20%	71 280
		AUTOFINANCEMENT 22%	78 408
Total	356 400	Total	356 400

- sollicite les subventions de 277 992 € auprès de l'État, du Conseil Départemental et de la Communauté de communes CAUVALDOR correspondant à 78 % du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.

2) Délibération concernant l'achat d'un chauffage pour l'église

Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de pouvoir chauffer l'église ST JEAN BAPTISTE lors des différentes manifestations.

En l'absence de solution comptable pour cette acquisition (le fournisseur en ligne ne proposant pas le paiement par mandat administratif) le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à procéder à l'achat sur internet, en son nom propre, de deux chauffages pour l'église.

Cet achat lui sera remboursé par la commune pour un prix total de 539.80 euros.

3) Demande de subvention pour un voyage scolaire - école de Soulhol SAINT CERE

Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de pouvoir chauffer l'église ST JEAN BAPTISTE lors des différentes manifestations.

En l'absence de solution comptable pour cette acquisition (le fournisseur en ligne ne proposant pas le paiement par mandat administratif) le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à procéder à l'achat sur internet, en son nom propre, de deux chauffages pour l'église.

Cet achat lui sera remboursé par la commune pour un prix total de 539.80 euros.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 5 - COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739118	Autres reversements de fiscalité	1 252.48	
6283	Frais de nettoyage des locaux	-500.00	
60612	Energie - Electricité	-752.48	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5) Questions diverses

Lors de sa réunion du 8 décembre 2023, la mairie de Saint-Céré a informé les communes rurales de l'augmentation de tarifs pour les écoles et l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Des administrés de notre commune demandent la prise en charge par notre commune du surplus de charges concernant l'ALSH ainsi que pour les frais de cantine scolaire.

Les membres du conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, à la prise en charge pour l'ALSH. Avant de se prononcer sur la prise en charge du surcoût de la cantine, les membres du conseil municipal souhaitent :

- * avoir de plus amples informations sur le choix des menus,
- * s'assurer que l'engagement dans le PAT(projets alimentaires territoriaux) soit respecté,
- * connaître la provenance des aliments servis lors des repas.
- * s'assurer que le fonctionnement contribue bien à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de notre territoire.

Séance levée à 20h30